
ANNEXE B

Décision du CCNR 16/17-0491 & -1305 CJMF-FM et CJOB-FM concernant *Doc Mailloux et Josey*

Les plaintes

Dossier 1617-0491

La plainte suivante a été soumise par l'entremise du formulaire Web le 27 octobre 2016 :

Nom de la station : FM93

Nom de l'émission : Pierre Mailloux et Josey Arsenault

Date : 2016/10/25

Heure : 9h30

Préoccupation : Bonjour,

Les propos s'étendent sur une heure environ. Pierre « Le Doc » Mailloux dit des propos extrêmement dégradant envers les femmes. Il justifie les viols, tout simplement.

Il dit que les hommes sont violents envers les femmes parce qu'il sont des animaux et, puisque c'est ainsi, on ne peut rien y changer. Toute tentative de modifier ou d'éduquer les hommes serait irrémédiablement voué à l'échec.

Tout ce que les femmes peuvent faire, c'est tenter de se défendre du mieux qu'elle peuvent lorsqu'un homme tente de les violer.

L'homme, lui, n'a aucune responsabilité!

Ces propos, le jour même de la manifestation nationale sur la culture du viol, font porter toutes les responsabilités sur le dos de la femme et disculpe l'homme de toute faute. C'est inacceptable en 2016.

Ces propos sont violents, sexistes et anti-féministes (Mailloux dit que depuis 35 ans, tout ce que les femmes ont dit à ce sujet c'est « des niaiseries »).

Il y a des articles dans la déontologie sur l'équité entre les genres et cette fois les propos de Mailloux ont amplement dépassé les bornes.

La plaignante a déposé une deuxième plainte contre un autre épisode de l'émission le 2 novembre :

Nom de la station : 93,3 fm

Nom de l'émission : Pierre Mailloux et Josey Arsenault

Date : 2016/11/02

Heure : 10:15

Préoccupation : Pierre Mailloux poursuit sa campagne haineuse contre les femmes.

Aujourd'hui il a affirmé que les féministes étaient des « frustrées sexuelles » et a dit que les hommes prenant la défense de Sofia [sic] Nolin sont des « hommes féminisés ».

Ça ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre que l'objectif de Mailloux est de ridiculiser, dénigrer et d'insulter les femmes. Mailloux a un agenda masculiniste et il est prêt à tout pour le faire passer. Et Josey Arsenault ne fait rien pour l'arrêter, bien au contraire.

En souhaitant que vous preniez les mesures pour que la situation soit corrigée.

Dossier 1617-1305

La plainte suivante a été soumise par l'entremise du formulaire Web le 4 février 2017 :

Nom de la station : 106,9 FM, Mauricie

Nom de l'émission : Le doc Mailloux

Date : 03/02/2017

Heure : 9H30 à 11H00

Préoccupation : Me dirigeant vers Québec, le 3 février 2017, j'ai capté à la radio la station 106,9 FM Mauricie lors de l'émission *Le Doc Mailloux* à compter de 9h30 jusqu'à 11h00.

Le thème de l'émission était basé sur un programme appelé P.I.P.E. pour favoriser l'épanouissement sexuel des femmes.

L'émission comportait des commentaires des animateurs ainsi que des témoignages d'auditrices à caractère sexuel explicites.

Malgré une mise en garde du diffuseur, en tout début de l'émission, à l'effet que l'émission est destinée à un auditoire adulte, il m'apparaît évident que de jeunes et très jeunes enfants n'allant pas encore à l'école peuvent entendre et écouter les propos tenus à l'émission.

Considérant la mise en garde RÉGULIÈRE du diffuseur en tout début d'émission, celui-ci admet que cette émission est destinée à un public adulte, malgré l'heure matinale de diffusion où de jeunes enfants peuvent être à l'écoute. Une telle émission, si télédiffusée, ne pourrait débiter avant 21h00 conformément à l'article 10 du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

D'autre part, conformément à l'article 11-b du même code de l'ACR cette émission *Le Doc Mailloux*, le diffuseur devrait présenter des mises en garde à l'auditoire au début de l'émission (comme elle le fait régulièrement) mais ÉGALEMENT après chaque pause commerciale tout au cours de l'émission.

Les réponses du radiodiffuseur

Dossier 1617-0491

CJMF-FM a répondu à la plaignante le 23 novembre :

Madame,

Nous avons bien reçu votre plainte par l'entremise du CCNR. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de signaler vos préoccupations, car il nous importe d'offrir un service de qualité dans le respect de nos auditeurs et des normes applicables au sein de notre industrie.

Dans un premier temps, nous avons retracé et examiné l'extrait pertinent de l'émission qui fait l'objet de votre plainte et qui a été diffusé le 25 octobre dernier.

Ce matin-là, l'émission porte sur la notion de consentement sexuel. Les animateurs s'inspirent d'une étude exhaustive sur le comportement des hommes lors de la séduction sexuelle, étude qui fait l'objet d'un article dans le journal *Le Devoir*, le 21 octobre, sous le titre « L'homme est [un] loup pour la femme ». <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/482819/l-homme-est-un-loup-pour-la-femme>.

En outre, l'étude menée auprès de 150 hommes de 21 à 35 ans, démontre que 30 % de ces hommes rapportent explicitement une intention de commettre un viol s'ils étaient assurés de ne jamais être poursuivis.

Vous prétendez que les propos de Pierre Mailloux sont violents, sexistes et antiféministes.

Ce n'est pas du tout notre perception. Dans cette émission, Pierre Mailloux affirme que 30 % des hommes se comportent comme des animaux. Il multiplie également les avertissements à l'endroit des femmes. Il ne prétend nullement que l'homme n'a aucune responsabilité. Il s'appuie sur les faits démontrés par l'étude publiée dans *Le Devoir* et d'autres, effectuées précédemment. Voici quelques-uns de ses commentaires : « Y'a des femmes qui savent qu'un homme bandé ça n'a pas beaucoup de tête et ceux qui prétendent ça, vous avez raison. Y'a beaucoup d'hommes qui ne sont pas capables de RESPECTER, en cours d'intimité sexuelle, l'arrêt d'agir de la partenaire. Elle ne veut plus continuer, elle ne veut plus aller plus loin. Y'a des hommes qui réagissent agressivement dans cette circonstance précise. Mesdames qui rêvez d'éduquer les garçons dans le but de modifier leur comportement, une fois qu'ils sont en érection, vous faites fausse route. »

D'aucune façon, après écoute et réécoute de l'émission, Pierre Mailloux tient des propos dégradants à l'endroit des femmes et justifie le viol. Nous ne tolérerions jamais ce genre de commentaires.

Nous avons également retracé et examiné l'extrait pertinent de l'émission qui fait l'objet de votre plainte, le 2 novembre dernier.

L'émission porte sur les nombreuses réactions suscitées par la tenue vestimentaire et le langage de Safia Nolin lors du gala de l'ADISQ.

L'animatrice Josey Arsenault raconte qu'un commentaire, publié sur sa page Facebook, a entraîné plus de 400 commentaires en moins de 24 h. Pierre Mailloux, d'emblée, prend la défense de l'artiste. Il fait même un parallèle entre Safia Nolin et lui-même : « Safia Nolin s'est permise de manquer de loyauté et de solidarité envers le collectif féminin. Elle a fait un doigt d'honneur envers, principalement, le collectif féminin. Que Mailloux fasse ça, c'est un misogynne, c'est un sexiste, c'est un raciste, il a tous les défauts. Mais qu'une femme fasse l'équivalent de Mailloux, ça ne passe pas! »

Dans cette émission, Pierre Mailloux s'en prend au matriarcat, pas aux femmes. Je vous signale qu'il s'agit d'une émission d'opinion. Or, l'équilibre dans le propos est essentiel. Le rôle de l'animatrice, à ce niveau, est important. Voici un échange qui illustre bien cette importance :

- Josey Arsenault : « On dirait que les féministes dures ont de la difficulté avec la féminité. Pour être féministe avertie ... »

- Pierre Mailloux : « ... faut être frustrée sexuellement ... »

- Josey Arsenault : « ... Ça, c'est vous qui le dites! »

Et, un peu plus tard :

- Pierre Mailloux : « Le matriarcat québécois actuel prône une relation de dominant-dominé avec les hommes. Ça ne mène nulle part et c'est Denise Bombardier qui l'a dit. On ne peut pas écraser les garçons et se réjouir de ce sort. C'est pas comme ça qu'on va arriver à être une société plus harmonieuse, moins conflictuelle. »

- Josey Arsenault : « Mais le patriarcat n'est pas mieux ... »

- Pierre Mailloux : « C'est aussi pire, sinon pire! »

Il est clair, pour nous, que Pierre Mailloux ne s'attaque pas *aux femmes*. Il n'a pas, non plus à notre connaissance, *d'agenda masculiniste* comme vous l'affirmez dans votre plainte. Ce ne serait pas toléré à notre antenne.

Soyez assurée que nous souhaitons proposer à notre auditoire une programmation de qualité qui véhicule des valeurs comme la rigueur et le respect.

N'hésitez surtout pas à m'écrire personnellement si vous avez d'autres commentaires relativement à notre programmation.

Dossier 1617-1305

CKOB-FM a répondu à ce plaignant le 3 mars :

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre plainte par l'entremise du CCNR. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de signaler vos préoccupations, car il nous importe d'offrir un service de qualité dans le respect de nos auditeurs et des normes applicables au sein de notre industrie.

Votre plainte touche l'émission *Doc Mailloux et Josey* du 3 février dernier, alors que vous reprochez au diffuseur de permettre des commentaires sexuellement explicites.

L'émission est diffusée du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 00. Depuis six mois, l'émission *Doc Mailloux et Josey* propose à son auditoire des sujets plus osés, tous les vendredis, dans le cadre de la thématique « Les vendredis intimes ».

Vous avez raison de faire mention de l'avertissement diffusée tous les jours, en début d'émission, à l'effet que l'émission *Doc Mailloux et Josey* s'adresse à un public adulte. Il faut savoir que toutes les problématiques soulevées dans l'émission ne concernent absolument pas les enfants, peu importe la journée de la semaine. En plus de l'avertissement qui est diffusé en début de l'émission, nous tenons pour acquis que les enfants sont à l'école et que, si ce n'est pas le cas, ils sont sous la responsabilité d'un adulte qui peut intervenir au besoin.

J'ai procédé à l'écoute de l'émission du 3 février en entier. Étant père de famille moi-même, j'en arrive à la conclusion qu'un enfant d'âge préscolaire, qui serait exposé au contenu de l'émission, ne peut absolument pas comprendre les propos qui sont évoqués. Notre rôle est de nous assurer que les animateurs et les intervenants n'emploient pas de mots ou d'expressions vulgaires, ce qui est respecté dans l'émission du 3 février. Cette journée-là, Pierre Mailloux expose un programme pour favoriser l'épanouissement sexuel de la femme. Il baptise son programme P.I.P.E., pour *Permission, Intimité, Pratique et Exploration*. S'appuyant sur ses 37 années de pratique comme thérapeute et intervenant, Pierre Mailloux explique qu'un des grands problèmes qu'il rencontre provient de la difficulté de la femme à s'autoriser du plaisir sexuel. Cette journée-là, les circuits téléphoniques sont réservés aux femmes. Les

témoignages abondent et plusieurs intervenantes reconnaissent qu'elles ont dû surmonter un blocage.

Cela dit, dans un souci d'offrir un contenu de qualité dans un environnement sain et de façon à répondre à votre préoccupation, nous allons dorénavant ajouter un avertissement au retour de chacune des pauses de nos émissions du vendredi.

Soyez assuré que nous souhaitons proposer à notre auditoire une programmation de qualité qui véhicule des valeurs comme la rigueur et le respect.

N'hésitez surtout pas à m'écrire personnellement si vous avez d'autres commentaires relativement à notre programmation.

Correspondance afférente

Dossier 1617-0491

La plaignante a déposé sa demande de décision le 27 novembre :

Bonjour!

J'ai bien reçu la réponse du FM93. Je la trouve insatisfaisante.

Au sujet de l'extrait du 25 octobre, le FM93 ne fait que confirmer ce que nous dénonçons. Lors d'un viol (que Mailloux n'appelle jamais ainsi, ce qui est en soi suspect) toute les instructions vont aux femmes. Les hommes sont incontrôlables, comme des bêtes, et toute éducation veillant à changer la situation est inutile.

En cas de viol, toute la responsabilité va sur les épaules des femmes. C'est ce qu'affirme avec une grande clarté Pierre Mailloux.

Mailloux justifie le comportement violent des hommes. Elle en fait quelque chose de naturel et d'acquis à la naissance. Et donc il serait fou de tenter de le changer.

Dans l'extrait du 2 novembre, le FM93 devrait expliquer quelle est la différence entre les femmes, le matriarcat et les féministes.

Pour Mailloux, tout ce qui est relié à la femme est négatif. Ainsi, un « homme féminisé » est un mauvais homme. Si Mailloux n'était pas sexiste, pourquoi est-ce ce serait une insulte que de comparer quelqu'un à une femme?

Les féministes souhaitent l'égalité entre les hommes et les femmes. Tous ceux qui souhaitent décrédibiliser le mouvement et faire porter d'autres significations à ce mot sont dans l'erreur. Mailloux ne fait que ça.

Depuis le début de l'émission de Mailloux au FM93, plusieurs sujets de ligne ouverte concernent les femmes. Les récriminations de Mailloux vont dans une seule direction, celle des femmes. Les hommes sont à peine éffleurés et les critiques à leur endroit sont inoffensives.

La haine et le mépris de Mailloux envers les femmes est perceptible dans ses lignes ouvertes. Le 3 novembre, le sujet est « Les femmes et les hommes sont-ils différents au volant? », le 20 octobre, les « belles-mères », le 12 septembre « Qu'est-ce qu'un mâle alpha de nos jours? ».

Le public du FM93 étant ce qu'il est, ce sont essentiellement des hommes d'un certain âge qui appellent pour se plaindre des femmes.

Il est temps que cette haine cesse.

Dossier 1617-1305

Le plaignant a déposé sa demande de décision le 21 mars. Il a également inclus un échange de courriels entre lui et le radiodiffuseur :

Vous trouverez ci-après copies des courriels échangés entre le diffuseur Cogeco Media et moi-même.

Comme je l'ai mentionné dans mon courriel du 16 mars 2017 [au Directeur général des programmes et de l'information], producteur délégué chez Cogeco Media, je me suis dit ravi de l'action qu'il s'engageait à entreprendre afin d'améliorer la qualité des propos et contenus des émissions spécifiées (*Doc Mailloux et Josey*, et *Pour que la Mauricie se lève*) dans ma lettre du 19 mars [au Directeur général des programmes et de l'information].

Nonobstant ce fait, je constate que l'émission *Doc Mailloux et Josey* maintient son émission dite « vendredis intimes » où des propos de sexualité explicite en font partie

régulièrement, cela à des heures où des enfants peuvent être à l'écoute durant beaucoup plus de périodes qu'on pourrait croire à première vue (voir ma lettre du 10 mars 2017 [au Directeur général des programmes et de l'information]).

Je soumetts donc au CCNR une requête de décision sur ma plainte 1617-1305 et d'autre part considérer le contenu de ma lettre du 10 mars 2017 [au Directeur général des programmes et de l'information] concernant les manques au Code de l'ACR au niveau de propos méprisants, dénigrants, offensants et discriminatoires tenus lors des émissions rapportées dans ma lettre.

Je rappelle au CCNR ses décisions 03/04-0453, 05/06-1104 et 05/06-0642 concernant des épisodes de Doc Mailloux; à mon avis la présente plainte ainsi que les points que j'ai soulevés dans mes diverses lettres démontrent une récurrence déplorable quant au respect des recommandations du CCNR dans lesdites décisions.

Je copie donc les divers échanges tenus dans ce dossier entre Cogeco Media et moi-même.

Courriel du 10 mars 2017

Laval, le 10 mars 2017

OBJET : Plainte au CCNR, dossier 1617-1305

[Directeur général des programmes et de l'information]

Producteur délégué

Cogeco Media

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 mars dernier.

Je voulais, avant de vous répondre, écouter quelques émissions *Doc Mailloux et Josey* afin de mieux cerner la nature des sujets et propos qui y sont diffusés.

Aussi, j'ai écouté, soit en direct sur le web ou en ré-écoute d'émissions mises en ligne, quelques épisodes de l'émission en question. À ma connaissance, ladite émission ne peut être captée par radio conventionnelle dans la région métropolitaine de Montréal et je comprends qu'elle l'est en « live » dans les régions de Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke et dans des rayons considérables à partir des trois centres de diffusion.

Je retiens , particulièrement, les points suivants dans votre lettre :

- l'importance d'offrir un service dans le respect des auditeurs
- l'importance de respecter les normes applicables de l'industrie (CCNR)
- la reconnaissance que l'émission s'adresse à un public adulte peu importe la journée de diffusion
- vous prenez pour acquis que les enfants sont à l'école (durant la plage de diffusion)
- que les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte qui peut intervenir au besoin
- que votre rôle est de s'assurer que les animateurs n'emploient pas de propos vulgaires
- qu'un enfant d'âge préscolaire ne peut comprendre les propos évoqués.
- votre engagement d'ajouter un avertissement au retour des pauses des émissions du vendredi

Comme mentionné ci-haut, j'ai écouté quelques émissions diffusées après ma première écoute de l'épisode du 3 février 2017 et j'en viens à la conclusion que l'émission en question ne respecte pas les normes applicables du CCNR, pour l'émission particulière du 3 février ni également lors de plusieurs autres épisodes de l'émission *Doc Mailloux et Josey*.

HEURE DE DIFFUSION

L'heure de diffusion de l'émission est de 9h30 à 11h00 du lundi au vendredi.

Or, il est utopique de prendre pour acquis que les enfants sont à l'école durant la diffusion de l'émission alors que les enfants (et adolescents) d'âge scolaire profitent

de près de 100 journées de congés d'école (vacances d'été, des Fêtes, congés pédagogiques, journées transformables, semaines de relâche...).

Plusieurs de ces congés se retrouvent un vendredi et en consultant les calendriers scolaires 2016-2017 de diverses commissions scolaires situées dans des régions où est diffusée l'émission, les semaines de relâche et de certains congés présentent des calendriers différents. À titre d'exemple pour les récentes semaines de relâche, les journées déterminées par les commissions scolaires s'échelonnaient du 27 février au 10 mars, (Calendriers des commissions scolaires des Draveurs-Gatineau, CSRS-Sherbrooke et Chemin-du Roy-Trois-Rivières). J'ignore les dates pour les autres régions où l'émission peut être captée en radio « live ».

Seulement, depuis le début des classes, on peut compter 15 vendredis différents où des enfants n'étaient pas à l'école pour les 3 commissions scolaires citées. Autant de vendredis-intimes.

SEXUALITÉ EXPLICITE

Il m'apparaît évident que maints propos tenus lors de l'émission *Doc Mailloux et Josey* sont à caractère de SEXUALITÉ EXPLICITE, sans que les avis en début d'émission et éventuellement au retour des pauses ne fassent mention, spécifiquement, de cette particularité pour le moins importante.

Les animateurs invitent même les ados à participer à l'émission du vendredi-intime « SPÉCIAL ADOS » du 10 mars 2017 alors que les propos du Doc Mailloux à caractère sexuel sont on ne peut moins EXPLICITES, notamment en début d'émission.

Il est à noter que les propos à caractère de sexualité explicite ne se limitent pas aux émissions du vendredi et sont aussi traités lors de certaines autres journées selon le flux des discussions des animateurs et des auditeurs.

Aussi, je doute que le contenu de cette émission respecte les normes du CCNR et du Code l'ACR, à cet égard.

LE RESPECT DES AUDITEURS et PROPOS MÉPRISANTS

Dans la même émission SPECIAL ADOS du 10 mars 2017 le Doc Mailloux lance un message, plus que questionnable, aux auditeurs et enfants qui peuvent entendre des PROPOS MÉPRISANTS en suggérant plus d'une fois à une auditrice (Pauline, à environ la 35e minute) de convaincre sa fille de 11 ans de considérer le décès de son père qui s'est suicidé comme étant un « BON DÉBARRAS » au grand étonnement de

l'animatrice. On peut être en mesure de s'interroger sur l'impact négatif que peuvent avoir de tel propos chez des enfants et ados à l'écoute.

Plus tard, toujours dans la même émission, une autre AUDITRICE (Hélène, à environ la 44e minute) expose un problème rencontré il y a plusieurs années avec sa petite fille et d'un reproche qu'elle a sur sa conscience. La réponse du Doc : « Il y a des maladresses avec lesquelles on doit mourir avec, ... moi j'aimerais ça que vous mouriez avec.....vous avez été méchante avec votre 'tite et j'aimerais ça que vous mouriez avec.....c'est deux parfaits crétins.....non non madame vous allez mourir avec votre culpabilité, vous avez mal agi....vous avez été méchante et en plus lâche. » Parle-t-on de RESPECT de l'AUDITRICE?

Le Doc reprend son propos vers la fin de l'émission parlant de Hélène : « ...et j'espère qu'elle va mourir avec la culpabilité et je le lui souhaite ardemment... »

Je passe le bout où le Doc, toujours dans l'épisode SPECIAL ADOS, se demande à haute voix si le Christ était Hétéro ou Homo! Puisque c'était selon les dire de l'animatrice, une joke, laquelle j'avais déjà entendue dans une émission antérieure.

Ailleurs, encore le 10 mars un AUDITEUR (Martin) qui exprime un commentaire par courriel, puis plus tard « live » en ondes se fait traiter à plusieurs reprises d'INNOCENT et se fait traiter d'avoir un ton BAVEUX. Le Doc : « ...Vous êtes un innocent difficilement corrigible et les trous de votre fille ne vous appartiennent pas.... »

J'insiste davantage sur cet épisode du 10 mars car elle se situe à exactement une semaine suivant votre lettre où vous vous dites soucieux de la qualité des propos tenus par les animateurs en ondes ainsi qu'au respect de ceux-ci.

La bonne réceptivité à une plainte de la part du diffuseur ne devrait pas se juger uniquement sur les propos et intentions mentionnés dans sa lettre, mais avant tout par une ACTION RIGoureuse SUR L'ENSEMBLE DES PROPOS TENUS EN ONDES PAR SES ANIMATEURS.

AUTRES MANQUES POTENTIELS AU CODE DE L'ACR ET DU CCRN

Durant la période qui s'est écoulée depuis ma plainte du 3 février 2017, comme je l'ai mentionné ci-avant, j'ai écouté quelques émissions du *Doc Mailloux et Josey* ainsi que certaines capsules de l'émission qui la précède soit celle de intitulée *Que la Mauricie se lève*.

J'y ai noté plusieurs manquements potentiels au code de déontologie de l'ACR et des normes du CCNR dont, chronologiquement, les suivants.

16 février 2017, émission *Que la Mauricie se lève*, PROPOS DÉNIGRANTS

Doc Mailloux : « Lise Payette n'avait pas un once de jugement. Lise Payette était un gros speed-boat 2 gros moteurs Mercury et pas de gouvernail ».

Il ajoutera à propos de Lise Payette, le 24 février à l'émission *Doc Mailloux et Josey ...*
Doc Mailloux : « qui ouvertement méprisait, dénigrait sur son fameux talk show avec l'innocent (parlant de Jacques Fauteux), le zouf qui l'accompagnait. C'est ça une espèce de paillason humain et elle s'essuyait les pieds dessus, vomissait dessus »

- Wikipedia ZOUF : Personne pas très intelligente, dont les actes et les propos sont souvent complètement farfelus ou inappropriés.

21 février 2017, émission *Que la Mauricie se lève*, commission P-M. PROPOS OFFENSANTS

Parlant de interrupteurs de violence à Chicago. Doc Mailloux : « alors deux CROTÉS, deux CROTÉS ...deviennent des interrupteurs de violence...alors Francesco Sanchez et...l'autre Ulysse Floyd ... (insiste à nommer ce dernier malgré l'intervention de l'animatrice qui lui dit que le nom n'a pas d'importance).

22 février 2017, émission *Que la Mauricie se lève* PROPOS OFFENSANTS

Doc Mailloux à un AUDITEUR (Charles) : « ...ce que l'ignorance peut faire dire des stupidités...l'auditeur est définitivement niais....mon Charlot.....se conforter dans son château fort d'ignorance et de bêtise...des innocents comme ça, j'en côtoie régulièrement...on a toute sorte d'auditeurs, on a des auditeurs obtus qui sont bornés...j'ai le droit de réagir à un cave... »

Le tout devant un tollé d'objections de la part de l'animatrice quant au MANQUE DE RESPECT ENVERS LES AUDITEURS.

23 février 2017, émission *Que la Mauricie se lève*, LANGAGE INDÛMENT INJURIEUX

Doc Mailloux en se référant aux crucifix : « (Jésus Christ) ...ce malade psychiatrique..Jésus-Christ est un malade mental, de toute évidence il avait un délire....pourquoi nous a-t-on CÂLISSÉ dans la face autant de Jesus-Christ au Québec. »

Dans le même épisode sur l'aide médicale à mourir...Doc Mailloux : « j'ai expulsé l'aumônier de ma chambre à l'hôpital...ce CRISSE là.....non CIBOIRE j'avais pas envie de rire, son HOSTIE de compassion.....heille l'HOSTIE de compassion..... eille Jésus-Christ va te faire voir ailleurs. »

27 février 2017, émission *Que la Mauricie se lève*, Commission P-M, PROPOS DISCRIMINATOIRES

Doc Mailloux en argument avec Robert Pilotte.... « Quand est-ce que je t'ai déjà entendu pérorer, déblatérer sur Cuba, as-tu déjà dit un mot sur cette gang de TARÉS que sont les CUBAINS.....quand est-ce as-tu critiqué Castro, ...cette espèce de détraqué sanguinaire... »

Parmi les synonymes de taré, on retrouve dans Synonyme.fr les mots comme dépravé, débile, imbécile, idiot, pourri, retardé....

7 mars 2017, émission *Que la Mauricie se lève*, Commission P-M, PROPOS GROSSIERS

Parlant du drapeau québécois, de la croix et le crucifix. Doc : «vos croix commencent à me faire chier...est-ce que j'ai le droit d'avoir honte de votre HOSTIE de marotte avec le crucifix...On mêlera pas, s'il-vous-plaît, le drapeau avec le crucifix,... là vous allez me faire sacrer, j'ai pas de misère moi là avec le verbe sacrer moi-là....venez pas me faire chier, ce matin, avec le crucifix....je t'ai entendu (Catherine) ce matin invoquer concomitamment le crucifix avec le drapeau....on ne mêlera pas les choux avec les excréments ce matin. »

Les résumés des échanges relevés ci-avant ne représentent qu'une partie infime de l'ensemble des propos tenus en ondes sur les stations Cogeco qui diffusent ces émissions via les stations de Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke. Comme j'ai découvert, par hasard, l'existence de l'émission *Doc Mailloux et Josey* que le 3 février dernier, puis après celle de *Que la Mauricie se lève*, je n'ai pas remonté dans les quelques 6 ou 7 mois antérieurs, soit depuis l'existence de l'émission *Doc Mailloux et Josey*.

Mais selon moi, c'est amplement suffisant pour juger de la qualité des propos qui y sont tenus et je déplore que Cogeco Media persiste à maintenir ce genre de propos. Tous ceux que j'ai relevés ci-avant vont sûrement à l'encontre du *Code de déontologie de l'ACR* ainsi que de normes du CCNR.

Fait encore plus décevant est que le CCNR a sévèrement blâmé un diffuseur par le passé pour les mêmes manques au *Code de déontologie*. Je vous invite à consulter les

décisions CCNR 03/04-0453, CCNR 05/06-1104, CCNR 05/06-0642 concernant des commentaires abusifs, discriminatoires, langage grossier, injurieux et propos à contenu sexuellement explicite aux moments de la journée où on peut s'attendre que des enfants écoutent la radio.

Vous mentionnez, dans votre lettre du 3 mars 2017, qu'il vous importe d'offrir un service de qualité, dans le respect des auditeurs et des normes applicables de votre industrie, alors je vous laisse juge de la pertinence de ma plainte du 3 mars 2017 au CCNR en espérant que vous saurez prendre des mesures RIGOREUSES qui s'imposent, bien au-delà de simples avis en début ou au cours des émissions en cause.

Recevez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Courriel du 16 mars 2017

Québec, le 16 mars 2017

Monsieur [le plaignant],

J'ai lu votre lettre du 10 mars avec beaucoup d'attention.

Avant de vous faire part des actions qui ont été prises, j'aimerais apporter la précision suivante. Je suis responsable de l'émission *Doc Mailloux et Josey*. Cependant, je ne supervise pas les interventions de Pierre Mailloux, le matin, à la station 106,9 Mauricie. Toutefois, dès la réception de votre lettre, voici les actions qui ont été posées.

- J'ai personnellement eu un long échange avec Pierre Mailloux. Il devra dorénavant et formellement surveiller son langage et les thématiques qu'il abordera.

- L'animatrice Josey Arsenault a aussi été rencontrée et sensibilisée face aux sujets abordés.

- J'ai convoqué une rencontre avec son supérieur à Trois-Rivières, M. Daniel Brouillette, et l'animatrice du 106,9 Catherine Gaudreault.

- En plus de la rencontre qu'il a eu avec moi, Pierre Mailloux a été rencontré par Daniel Brouillette et Catherine Gaudreault.

- Les exemples cités dans votre lettre lui ont été communiqués et un nouvel avertissement lui a été servi.
- Ces actions ont été prises mardi et mercredi, les 14 et 15 mars.

Nous nous attendons à ce que ces actions donnent des résultats immédiats.

Courriel du 16 mars 2017

Bonjour [Directeur général des programmes et de l'information],

J'ai bien reçu votre lettre du 16 mars et je suis ravi de l'action que vous avez entreprise en espérant que le message sera bien compris des animateurs.

Les propos méprisants, dénigrants, offensants, discriminatoires ne sont pas tolérables sur une radio qui se respecte. J'écoute régulièrement la station 98,5 FM de Cogeco, ici à Laval et je dois reconnaître la très haute qualité de tous les animateurs actuellement en ondes quel que soit le sujet abordé; le respect est de toute évidence une règle que chacun s'est donnée, envers tous, incluant notamment les auditeurs et intervenants.

Le CCNR n'a pas ajouté les autres dates de diffusion, car le plaignant a reconnu avoir accédé à ces émissions-là uniquement par internet.